



البنك المركزي التونسي  
Banque Centrale de Tunisie

**ETATS FINANCIERS  
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Février 2013

**ETATS FINANCIERS ARRETES**  
**AU 31 DECEMBRE 2012**

# **BANQUE CENTRALE DE TUNISIE**

## **BILAN AU 31 DECEMBRE 2012**

(Exprimé en dinar tunisien)

<b>A C T I F</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Encaisse - or	1	4 379 907	4 379 907
Souscriptions aux organismes internationaux	2	2 371 793	2 371 793
Position de réserve au FMI	3	134 234 666	122 806 100
Avoirs et placements en D.T.S	4	580 961 437	557 585 444
Avoirs en devises	5	12 700 193 796	10 621 816 918
Concours aux établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire	6	2 700 000 000	3 562 000 000
Titres achetés dans le cadre des opérations d'Open Market	7	561 496 851	25 609 600
Avance à l'Etat relative aux souscriptions aux Fonds Monétaires	8	697 881 599	639 680 191
Avance permanente à l'Etat	9	-	25 000 000
Portefeuille-titres de participation	10	34 571 501	33 529 871
Immobilisations	11	37 914 130	31 579 963
Débiteurs divers	12	31 234 622	31 630 815
Comptes d'ordre et à régulariser	13	90 037 348	18 052 939
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>17 575 277 650</b>	<b>15 676 043 541</b>

**LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS**

# **BANQUE CENTRALE DE TUNISIE**

## **BILAN AU 31 DECEMBRE 2012**

(Exprimé en dinar tunisien)

<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>PASSIF</b>			
Billets et monnaies en circulation	14	7 164 460 393	7 090 129 085
Comptes courants des banques et des établissements financiers		518 933 220	189 802 837
Comptes du Gouvernement	15	2 696 730 743	1 611 316 548
Allocations de Droits de Tirage Spéciaux	16	648 870 304	622 823 490
Comptes courants en dinars des organismes étrangers	17	552 068 895	506 106 491
Engagements en devises envers les I.A.T	18	2 381 604 896	2 130 369 081
Comptes étrangers en devises	19	124 549 787	40 579 444
Autres engagements en devises	20	293 704 785	74 697 500
Valeurs en cours de recouvrement	21	41 761 259	7 083 546
Ecarts de conversion et de réévaluation	22	585 231 410	367 958 344
Créditeurs divers	23	38 496 731	25 971 877
Provisions pour charges de fabrication des billets et monnaies	24	28 400 000	4 633 903
Comptes d'ordre et à régulariser	25	2 178 384 803	2 604 276 178
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>17 253 197 226</b>	<b>15 275 748 324</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	26		
Capital		6 000 000	6 000 000
Réserves		100 503 768	98 379 683
Autres capitaux propres		612	961
Résultats reportés		662 643	271 604
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>107 167 023</b>	<b>104 652 248</b>
Résultat de l'exercice		214 913 401	295 642 969
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b>322 080 424</b>	<b>400 295 217</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>17 575 277 650</b>	<b>15 676 043 541</b>

**LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS**

**BANQUE CENTRALE DE TUNISIE**

**ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2012**

(Exprimé en dinar tunisien)

	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	27	<b>8 486 801 616</b>	<b>7 534 112 242</b>
Emprunts obligataires		7 711 699 461	6 765 690 573
Autres emprunts extérieurs		775 102 155	768 421 669

**LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS**

## BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

### ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
<b>PRODUITS</b>			
Produits des opérations d'intervention sur le Marché Monétaire		186 815 783	116 141 918
Intérêts sur placements à terme en devises		105 398 947	91 902 310
Autres produits sur opérations en devises	28	63 701 870	113 159 495
Produits sur opérations avec les organismes internationaux		12 196 280	2 533 927
Intérêts des créances sur l'Etat		98 958	125 000
Intérêts perçus sur les comptes des banques et des établissements financiers		307 723	1 078 551
Produits divers	29	3 211 552	2 449 648
Reprises de provisions pour charges de fabrication des billets et monnaies		47 133 903	18 430 510
Gains de change sur réajustement des comptes en devises		-	125 000 000
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>418 865 016</b>	<b>470 821 359</b>
<b>CHARGES</b>			
Charges des opérations d'intervention sur le Marché Monétaire		801 609	1 782 009
Intérêts payés sur opérations en devises	30	6 886 342	9 810 173
Autres charges sur opérations en devises	31	62 838 248	71 051 248
Charges sur opérations avec les organismes internationaux		1 982 187	4 160 230
Intérêts payés sur les comptes des banques et des établissements financiers		-	791 882
Charges diverses	32	311 256	585 866
Charges de personnel	33	67 120 592	53 691 800
Charges générales d'exploitation	34	12 050 700	10 818 298
Charges de fabrication des billets et monnaies		18 733 903	18 430 510
Dotations aux amortissements des immobilisations		4 306 778	4 003 041
Dotations aux résorptions des charges reportées		-	53 333
Dotations aux provisions pour charges de fabrication des billets et monnaies		28 400 000	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation		520 000	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>203 951 615</b>	<b>175 178 390</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>214 913 401</b>	<b>295 642 969</b>

**LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS**

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

## **I - CADRE JURIDIQUE ET REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de la Banque Centrale de Tunisie sont élaborés en conformité avec les dispositions de la loi n°58-90 du 19 septembre 1958 portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, telle que modifiée par les textes subséquents, d'une part, et les normes comptables tunisiennes, tout en tenant compte des spécificités de l'activité de la BCT, d'autre part.

Les états financiers de la BCT comprennent

- le bilan,
- l'état des engagements hors bilan,
- l'état de résultat,
- et les notes aux états financiers.

## **II - PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION**

### ***1) ENCAISSE-OR***

Les avoirs en or de la Banque sont évalués au cours officiel de l'or tel qu'arrêté par le décret-loi n°64-18 du 28 septembre 1964 portant définition du dinar. En effet, l'article 2 dudit décret stipule que « *la parité officielle du dinar est fixée à 1,69271 gramme d'or fin pour un dinar* ». Il s'ensuit qu'un gramme d'or fin équivaut à 0,590768649 dinar.

Après la dévaluation du dinar en 1986, en application du décret n°86-785 du 18 août 1986, le cours officiel de l'or s'est établi à 0,6498475 dinar pour un gramme d'or fin.

### ***2) ACTIFS ET PASSIFS EN DEVISES***

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dinar aux « *taux de référence comptable* » qui demeurent fixes pour une durée d'un mois.

Les taux de référence comptable représentent les cours moyens ( $[\text{cours achat} + \text{cours vente}]/2$ ) fixés par la BCT le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Les actifs et passifs libellés en devises sont réévalués à chaque fin de mois. Les pertes et les gains latents résultant des réévaluations mensuelles, sont comptabilisés dans le compte de bilan « *écarts de conversion* ».

### ***3) PRISE EN COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES***

3.1 La constatation des produits et des charges obéit au principe comptable de « *l'indépendance des exercices* ». Ainsi, les produits et les charges sont rattachés à l'exercice comptable au cours duquel ils sont acquis ou dus.

3.2 Les produits et les charges découlant des opérations en monnaies étrangères sont convertis en dinar aux taux de change en vigueur le jour de leur réalisation.

3.3 A la clôture de l'exercice, le solde du compte « *écarts de conversion* » est traité, selon le cas, comme suit :

- Si le solde est débiteur : le montant total du solde est comptabilisé comme charge de l'exercice,
- Si le solde est créditeur : l'intégralité du montant du solde est reportée à l'exercice suivant. En effet, contrairement aux exercices précédents et à partir de l'exercice 2012, aucun montant sur les plus-values latentes au titre du réajustement des comptes en devises, ne sera constaté dans le résultat de la Banque. Ce changement de traitement des plus-values de change latentes s'insère dans le cadre de l'application du principe de prudence en évitant la monétisation de gains non réalisés.

Le changement de traitement comme ci-dessus indiqué a été appliqué d'une manière prospective vu son caractère spécifique.

3.4 Sont constatées en résultat, comme gains ou pertes de change, les différences qui se dégagent entre les taux de change en vigueur le jour des opérations et les taux de référence comptable. En effet, ces gains et ces pertes découlent de transactions réalisées.

#### **4) LES IMMOBILISATIONS**

La comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, s'effectue par l'application de la règle du « *coût historique* », c'est à dire au coût de leur acquisition ou au coût réel décaissé pour leur réalisation, pour ce qui concerne les constructions.

A l'exception des terrains et des œuvres d'art, les immobilisations sont amortissables d'une manière linéaire sur la durée de vie estimée de l'immobilisation et ce, par l'application des taux usuels pour chaque catégorie de bien immobilisé. Pour certains équipements spécifiques à la BCT tels que les équipements de la caisse, la durée de vie et le taux d'amortissement appliqués sont déterminés par référence à l'expérience de leurs utilisateurs.

Les immobilisations corporelles sont composées, notamment, des terrains, des constructions, des équipements techniques, du matériel informatique, des équipements de la caisse, du matériel de transport et des équipements de bureau.

Les immobilisations incorporelles sont constituées, essentiellement, par les logiciels informatiques.

#### **5) LES TITRES EN DEVISES**

Les titres libellés en devises, faisant partie de la rubrique « *avoirs en devises* », sont évalués au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché des titres, donnent lieu à la constatation de provisions pour dépréciation, à l'exception des titres dont l'intention qui a présidé à leur détention est de les conserver jusqu'à l'échéance. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.



## **6) LES TITRES EN DINAR**

Les titres en dinar achetés dans le cadre des opérations d'open market, sont évalués au prix du marché à la date de clôture du bilan. Les moins-values ou les plus-values latentes résultant de la réévaluation sont comptabilisées dans le compte de bilan « *écarts de réévaluation* ».

## **7) PORTEFEUILLE-TITRES DE PARTICIPATION**

Le portefeuille-titres de participation de la BCT est composé des actions qu'elle a souscrites dans le cadre de l'article 53 de ses statuts et qui représentent les parts lui revenant dans le capital de certains organismes et entreprises non-résidents ainsi que des entreprises résidentes ayant pour objet la gestion des services bancaires communs. Ces actions sont comptabilisées au prix de leur acquisition. Les actions attribuées gratuitement et n'ayant pas donné lieu à un flux financier, ne sont pas comptabilisées.

### III - EXPLICATIONS DETAILLEES DES POSTES DES ETATS FINANCIERS

#### NOTE 1 : ENCAISSE-OR

Ce poste renferme les avoirs en or monétaire qui s'élèvent à 6,7 tonnes d'or fin au 31 décembre 2012, soit l'équivalent de 4,4 MDT selon le cours officiel de l'or. L'encaisse or n'a enregistré aucune variation par rapport à l'année 2011.

	2012		2011	
	En dinars	En grammes	En dinars	En grammes
<b><u>ENCAISSE-OR</u></b>	<b><u>4 379 907</u></b>	<b><u>6 739 902</u></b>	<b><u>4 379 907</u></b>	<b><u>6 739 902</u></b>
Or dans les caisses de la Banque	3 471 738	5 342 391	3 471 738	5 342 391
Or en dépôt chez la Banque d'Angleterre	908 169	1 397 511	908 169	1 397 511

Évaluée au cours du marché au 31 décembre 2012, la valeur de l'encaisse-or s'élève à 360,6 millions de dollars US, soit l'équivalent de 559,7 MDT.

#### NOTE 2 : SOUSCRIPTIONS AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX

Le montant enregistré au sein de cette rubrique, représente le total des sommes réglées par la BCT au profit de certains organismes financiers internationaux, au titre des quotes-parts souscrites en or ou en devises par la République Tunisienne au capital desdits organismes et ce, en vertu de lois promulguées en la matière, autorisant la Banque Centrale à enregistrer lesdites quotes-parts dans l'actif du bilan de la Banque.

La date de la dernière opération effectuée dans ce cadre, remonte à l'année 1969 ; l'Etat a, depuis, pris en charge toutes les opérations de souscriptions, aussi bien en monnaie locale qu'en devises.

Il s'agit des organismes ci-après :

Organisme	Montant souscrit (en TND) <sup>1</sup>
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	215 408
Association Internationale de Développement	87 202
Société Financière Internationale	76 808
Banque Africaine de Développement	1 992 375

<sup>1</sup>– Il s'agit de la contre-valeur en TND, aux cours de change historiques, des montants souscrits en or ou en devises.

### **NOTE 3 : POSITION DE RESERVE AU FMI**

Le montant enregistré sous cette rubrique (134,2 MDT)<sup>1</sup>, représente la contre-valeur en dinars de la partie souscrite en devises (56,2 millions de DTS) de la quote-part de la Tunisie au capital du FMI. Elle représente la différence entre le montant total de la quote-part de la Tunisie (286,5 millions de DTS) et les avoirs en dinar du FMI, logés dans son compte n°1 ouvert sur les livres de la BCT.

Au même titre que les avoirs en devises, la position de réserve au FMI fait partie des réserves internationales de la Tunisie. En effet, en cas de besoin de soutien à la balance des paiements, ces actifs de réserve libellés en DTS, pourraient faire l'objet de tirages sur le FMI, sans conditions préalables, et ce, en les convertissant en monnaies qui soient plus librement convertibles.

### **NOTE 4 : AVOIRS ET PLACEMENTS EN DTS**

Ce poste regroupe :

- le solde du compte en DTS ouvert au nom de la BCT sur les livres du FMI. Au 31 décembre 2012, ce solde s'élevait à 241,9 millions de DTS, soit l'équivalent, à cette même date, de 575,3 millions de dinars .
- le montant en DTS représentant la contribution de la BCT au fonds fiduciaire FRPC<sup>3</sup>-PPTE<sup>4</sup> administré par le Fonds Monétaire International. Le montant de cette contribution s'élève à 2.361.605 DTS, soit l'équivalent de 5,6 millions de dinars<sup>2</sup>.

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b><u>AVOIRS ET PLACEMENTS EN DROITS DE TIRAGE SPECIAUX</u></b>	<b><u>580 961 437</u></b>	<b><u>557 585 444</u></b>
Avoirs en droits de tirage spéciaux	575 343 727	552 193 239
Placements en DTS	5 617 710	5 392 205

<sup>1</sup> - 1 TND = 0,419033 DTS selon la cotation du FMI en vigueur depuis le 30 avril 2012.

<sup>2</sup> - 1 DTS = 2,378768 TND au 31/12/2012.

<sup>3</sup> - Fonds Fiduciaire pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance

<sup>4</sup> - Pays Pauvres Très Endettés

## **NOTE 5 : AVOIRS EN DEVISES**

Les avoirs en devises se décomposent au 31 décembre 2012 comme suit :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b><u>AVOIRS EN DEVISES</u></b>	<b><u>12 700 193 796</u></b>	<b><u>10 621 816 918</u></b>
Avoirs en billets de banque étrangers	84 847 754	150 864 140
Avoirs à vue	1 303 616 596	18 762 337
Avoirs en chèques étrangers	31 275 917	43 745
Avoirs à terme	4 462 371 953	8 050 984 316
Titres	6 490 503 473	2 376 322 270
Fonds en devises confiés pour mandat de gestion externe	311 387 264	-
(Provisions)	(453 037)	-
Comptes étrangers en devises débiteurs	16 643 876	24 840 110

Il importe de signaler que certaines ressources extérieures accordées sous forme de dons ou de prêts au Gouvernement Tunisien dans le cadre de la coopération économique bilatérale, affectées exclusivement au financement de projets prédéfinis et qui ne sont, par conséquent, utilisables que lors de la survenance d'une dépense éligible dûment approuvée par le bailleur de fonds, ne figurent pas dans cette rubrique, vu le caractère conditionnel de leur utilisation. En effet, pour les besoins de suivi, ces ressources extérieures sont enregistrées en dehors de la comptabilité financière.

Au 31 décembre 2012, la valeur de ces ressources extérieures susceptibles d'être utilisées en fonction de l'état d'avancement des projets qu'elles financent, s'élève à 98,9 MDT.

## **NOTE 6 : CONCOURS AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT LIES AUX OPERATIONS DE POLITIQUE MONETAIRE**

Cette rubrique enregistre l'encours net de l'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire. Cet encours a atteint 2 700 MDT au 31 décembre 2012. Ce montant net constitue la résultante d'un encours d'injections de liquidités de 3 688 MDT par voie d'appels d'offres, et d'un encours de ponctions de liquidités de 988 MDT sous forme de facilités de dépôts à 24 heures.

Les garanties reçues en contrepartie des interventions au titre des injections de liquidités par voie d'appels d'offres, se répartissent en bons du Trésor assimilables et en créances courantes s'élevant respectivement, au 31 décembre 2012, à 1 347 MDT et 2 341 MDT.

## **NOTE 7 : TITRES ACHETES DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'OPEN MARKET**

Cette rubrique comprend le portefeuille des titres achetés ferme dans le cadre des opérations d'open market. Actuellement, ce portefeuille se compose de bons du Trésor assimilables. Cette rubrique a nettement progressé par rapport à l'exercice 2011, suite notamment aux acquisitions faites au courant des mois de mai, juin et décembre 2012 :

	2012	2011
<b><u>TITRES ACHETES DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'OPEN MARKET</u></b>	<b><u>561 496 851</u></b>	<b><u>25 609 600</u></b>
BTA achetés ferme	561 496 851	25 609 600

**NOTE 8: AVANCE A L'ETAT RELATIVE A LA SOUSCRIPTION AUX FONDS MONETAIRES**

Cette rubrique loge, comme avance au Trésor, la contre-valeur en dinars des montants réglés au titre des souscriptions afférentes aux quotes-parts de la Tunisie dans le capital du Fonds Monétaire International et du Fonds Monétaire Arabe et ce, en application des dispositions de la loi n°77-71 du 7 décembre 1977, fixant les relations entre la Banque Centrale de Tunisie et ces deux institutions financières.

- *Le Fonds Monétaire International* : le montant total de la souscription de la Tunisie au capital de cette institution s'élève à 286,5 millions de DTS, dont 230,3 millions souscrits en dinars et crédités dans le compte N°1 du Fonds Monétaire International, et 56,2 millions souscrits en devises convertibles.
- *Le Fonds Monétaire Arabe* : la quote-part de la Tunisie au capital de cette institution s'élève à 12,85 millions de dinars arabes de compte, dont 7 millions de dinars arabes de compte représentent la quote-part souscrite en numéraire (6,9 millions souscrits en devises convertibles et 0,1 million souscrit en monnaie locale et crédité dans le compte en dinars du Fonds Monétaire Arabe ouvert sur les livres de la Banque Centrale) et 5,85 millions de dinars arabes de compte représentent la part attribuée à la Tunisie en application de la décision n° 3/2005 du Conseil des Gouverneurs du Fonds, approuvant la libération, par incorporation des réserves, de la partie restante du capital et la distribution de nouvelles parts aux pays membres, proportionnellement à leurs quotes-parts initiales. Il est à noter que le dinar arabe de compte est égal à 3 DTS.

Les souscriptions en dinars au capital de ces deux institutions, enregistrées au crédit de leurs comptes respectifs ouverts sur les livres de la Banque Centrale, font l'objet d'un réajustement annuel pour tenir compte de l'évolution du taux de change des DTS par rapport au dinar tunisien et ce, par référence aux cours fixés par le Fonds Monétaire International.

**NOTE 9 : AVANCE PERMANENTE A L'ETAT**

Ce poste renfermait, jusqu'au mois d'octobre 2012, le montant de l'avance permanente accordée à l'Etat en vertu des dispositions de la convention conclue, à cet effet, entre la Banque Centrale et le Ministère des Finances le 29 juin 1970 en application de la loi n°70-22 du 7 mai 1970 relative à l'assainissement des finances publiques. Cette avance était productive d'intérêt au taux annuel de 0,5 %.

Le 22 octobre 2012, cette avance a été intégralement remboursée par le Trésor. Ce remboursement s'insère dans le cadre de la révision de la relation financière entre la Banque Centrale et le Trésor Public, en vue de se conformer aux dispositions de l'article 47 bis de la loi organique de la Banque Centrale de Tunisie interdisant l'octroi de découverts ou de crédits au Trésor.

**NOTE 10 : PORTEFEUILLE-TITRES DE PARTICIPATION**

Le montant enregistré dans ce poste représente la partie libérée de la participation de la Banque Centrale de Tunisie dans le capital des institutions suivantes :

<b>Institution</b>	<b>Solde comptable en devise</b>	<b>Solde au 31/12/2012 en TND<sup>1</sup></b>
▪ Tunisian Foreign Bank (Provision pour dépréciation des titres)	6 658 090,98 EUR	13630 777 (520 000)
▪ La société SWIFT	5 330,00 EUR	10 912
▪ Banque Africaine d'Import-Export	10 000 000,00 USD	15 523 500
▪ Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur	2 500 000,00 USD	3 880 875
▪ Programme de Financement du Commerce Interarabe	1 250 000,00 USD	1 940 437
▪ SIBTEL	105 000,000 TND	105 000
<b>Total</b>		<b>34 571 501</b>

<sup>1</sup> -Selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2012 :

1 EUR = 2,04725 TND

1 USD = 1,55235 TND

**NOTE 11 : IMMOBILISATIONS**

Le tableau ci-après fait apparaître le détail de la rubrique « immobilisations » au 31 décembre 2012 (en dinars) :

Rubrique	Valeurs brutes				Amortissements			VCN 31/12/2012
	31/12/2011	Entrées 2012	Sorties 2012	31/12/2012	31/12/2011	2012	31/12/2012	
Logiciels	4 094 353	449 876		4 544 229	3 063 797	525 091	3 588 888	955 341
Autres immobilisations incorporelles	44 318			44 318				44 318
Logiciels : avances et acomptes	818 888	108 305	220 849	706 344				706 344
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>4 957 559</b>	<b>558 181</b>	<b>220 849</b>	<b>5 294 891</b>	<b>3 063 797</b>	<b>525 091</b>	<b>3 588 888</b>	<b>1 706 003</b>
Terrains	2 504 959			2 504 959				2 504 959
Constructions	55 121 327	52917		55 174 244	39 292 674	1 693 260	40 985 934	14 188 310
Matériel et mobilier de bureau	759 357	17 373		776 730	359 887	77 476	437 363	339 367
Matériel de transport	3 258 650	265 271		3 523 921	1 774 503	445 419	2 219 922	1 303 999
Matériel informatique	3 255 900	133 846		3 389 746	2 834 853	274 375	3 109 228	280 518
Matériel de reprographie	93 285			93 285	81 354	7 223	88 577	4 708
Equipements de caisse	1 945 687	8 159 150		10 104 837	1 700 561	428 500	2 129 061	7 975 776
Agencements et aménagements	2 097 639	116 898		2 214 537	937 377	215 478	1 152 855	1 061 682
Installations techniques	5 951 617	713032		6 664 649	1 922 828	599 326	2 522 154	4 142 495
Matériels et équipements techniques	402 501	91 316		493 817	310 816	40 631	351 447	142 370
Œuvres d'art et pièces antiques	6 696	648 070		654 766				654 766
Immobilisations corporelles en-cours	3 503 436	6 132 990	6 027 249	3 609 177				3 609 177
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>78 901 054</b>	<b>16 330 863</b>	<b>6 027 249</b>	<b>89 204 668</b>	<b>49 214 853</b>	<b>3 781 688</b>	<b>52 996 541</b>	<b>36 208 127</b>
<b>Total</b>	<b>83 858 613</b>	<b>16 889 044</b>	<b>6 248 098</b>	<b>94 499 559</b>	<b>52 278 650</b>	<b>4 306 779</b>	<b>56 585 429</b>	<b>37 914 130</b>

#### **NOTE 12 : DEBITEURS DIVERS**

Ce poste abrite, principalement, l'encours des crédits accordés au personnel de la Banque Centrale et qui sont financés sur la réserve pour fonds social ainsi que les divers avances et acomptes octroyés au personnel.

#### **NOTE 13: COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (ACTIF)**

Ce poste renferme, essentiellement, les produits à recevoir ainsi que d'autres divers comptes débiteurs. Il est détaillé comme suit :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b><u>COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (ACTIF)</u></b>	<b><u>90 037 348</u></b>	<b><u>18 052 939</u></b>
Produits à recevoir	81 184 973	16 880 511
Or destiné à la vente aux artisans bijoutiers	7 866 803	487 004
Autres divers comptes débiteurs	985 572	685 424

#### **NOTE 14 : BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION**

Les billets et monnaies en circulation ont enregistré un accroissement de 74,4 MDT ou de 1,05 %, pour s'établir à 7 164,5 MDT contre 7 090,1 MDT en 2011. Ils sont détaillés comme suit :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b><u>BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION</u></b>	<b><u>7 164 460 393</u></b>	<b><u>7 090 129 085</u></b>
Billets	6 899 849 450	6 844 855 735
Monnaies	264 610 943	245 273 350

#### **NOTE 15 : COMPTES DU GOUVERNEMENT**

Ce poste contient, essentiellement, le solde du compte courant du Trésor ( 129,3 MDT ), le solde des comptes spéciaux du Gouvernement Tunisien en devises qui enregistrent les tirages sur les crédits et les dons extérieurs octroyés à l'Etat ou à des établissements publics avec la garantie de l'Etat ( 2 068,2 MDT ), le solde des comptes divers du Gouvernement (446,7 MDT dont, notamment, 413 MDT représentant la contrevaletur des ressources nettes de l'emprunt obligataire de 25 milliards de yens émis sur le marché japonais le 14 décembre 2012 ), ainsi que les soldes des autres comptes relatifs aux divers fonds tenus par la Banque Centrale pour le compte de l'Etat tels que le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI) et le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers ( FONAPRA ).



	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b><u>COMPTES DU GOUVERNEMENT</u></b>	<b><u>2 696 730 743</u></b>	<b><u>1 611 316 548</u></b>
Compte courant du Trésor Tunisien	129 327 970	648 184 598
Comptes spéciaux du Gouvernement Tunisien en devises	2 068 164 396	922 782 675
Gouvernement Tunisien - comptes de dons	1 855 499	880 142
FOPRODI	10 361 038	389 140
Gouvernement Tunisien - comptes divers	446 745 215	35 465 961
FONAPRA	2 290	673 524
Gouvernement Tunisien - comptes de prêts	40 274 335	2 940 508

***NOTE 16 : ALLOCATIONS DE DROITS DE TIRAGE SPECIAUX***

Ce poste englobe la contrepartie des montants cumulés des DTS alloués par le Fonds Monétaire International à la Tunisie, en sa qualité de pays membre. S'élevant à 272,8 millions de DTS<sup>1</sup> au 31 décembre 2012, ces allocations devraient être restituées au Fonds en cas d'annulation des DTS. Elles constituent, ainsi, un engagement à durée indéterminée envers le FMI.

***NOTE 17 : COMPTES COURANTS EN DINARS DES ORGANISMES ETRANGERS***

Ce poste englobe les soldes des comptes ouverts en dinars au nom des organismes étrangers tels que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et le Fonds Monétaire Arabe. C'est le solde du compte N°1 du Fonds Monétaire International, comportant le montant de la souscription de la Tunisie en dinar au capital du Fonds, qui constitue la plus importante composante de ce poste (549,5 MDT).

***NOTE 18 : ENGAGEMENTS EN DEVISES ENVERS LES I.A.T***

Ce poste abrite les avoirs en devises à vue des intermédiaires agréés (357,4 MDT), d'une part, et l'encours des emprunts de la Banque Centrale sur le marché monétaire en devises (2 024,2 MDT), d'autre part.

***NOTE 19 : COMPTES ETRANGERS EN DEVISES***

Ce poste enregistre les soldes créditeurs des comptes ouverts en devises étrangères ou en dinar tunisien convertible, au nom de banques ou d'institutions non résidentes. Les soldes débiteurs de ces comptes sont reclassés à l'actif du bilan au sein de la rubrique « Avoirs en devises ». Auparavant, cette rubrique enregistrait le solde net global créditeur du compte général. Dans le cas d'un solde net global débiteur, ce dernier figurait sous la rubrique « Avoirs en devises ». Pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2011 afférentes aux deux rubriques concernées, ont été retraitées en conséquence.

<sup>1</sup> - 1 DTS = 2,378768 TND au 31 décembre 2012.

## **NOTE 20 : AUTRES ENGAGEMENTS EN DEVISES**

Le montant figurant sous cette rubrique, représente la contrevaletur en dinars des montants des engagements à terme en devises de la Banque Centrale de Tunisie au titre d'emprunts extérieurs. Il est décomposé comme suit :

- 50 millions de dollars américains (77,6 MDT) représentant le dépôt effectué par la Banque d'Algérie auprès de la Banque Centrale de Tunisie en vertu de la convention conclue à cet effet, entre les deux banques centrales, en date du 28 avril 2011,
- 90,8 millions de DTS (216,1 MDT) représentant le total des crédits contractés au courant de l'année 2012 auprès du Fonds Monétaire Arabe. Il s'agit du crédit automatique de DTS 28,7 Millions, du crédit compensatoire de DTS 38,2 Millions et de la facilité d'ajustement structurel de DTS 23,9 Millions.

## **NOTE 21 : VALEURS EN COURS DE RECOUVREMENT**

Le montant enregistré dans ce poste représente la situation nette créditrice des comptes de recouvrement des valeurs dont, notamment, les chèques et les effets au profit du Trésor, ainsi que les virements ordonnés par les services de la Banque et transitant par le système de télécompensation. Auparavant, les effets à l'ordre du Trésor envoyés en recouvrement, ne figuraient pas sous cette rubrique. En effet, dans les états financiers des exercices précédents, les effets à l'ordre du Trésor et qui ne sont pas encore arrivés à échéance, figuraient sous la rubrique d'actif « Effets à l'encaissement ». Sa contrepartie est enregistrée parmi les passifs sous la rubrique « Déposants d'effets à l'encaissement ». Or, du moment que ces éléments ne répondent ni à la définition d'un actif ni à celle d'un passif, il a été décidé de les traiter au même titre que les chèques dont la Banque Centrale de Tunisie assure le recouvrement pour le compte du Trésor. Ainsi, ils ne sont pris en compte dans les états financiers que les effets venus à échéance et qui sont en cours de recouvrement. Pour les besoins de la comparabilité, les données relatives à cette rubrique pour l'exercice 2011, ont été modifiées conformément au changement sus-indiqué.

## **NOTE 22 : ECARTS DE CONVERSION ET DE REEVALUATION**

Ce poste comporte le solde créditeur du compte « *écarts de conversion* » représentant la plus-value nette cumulée au titre de la réévaluation des comptes en devises (588,4 MDT), ainsi que le solde débiteur du compte « *écarts de réévaluation* » représentant la moins-value nette enregistrée au titre de la réévaluation au prix du marché, des titres achetés dans le cadre des opérations d'open market (-3,2 MDT).

## **NOTE 23 : CREDITEURS DIVERS**

Ce poste englobe, essentiellement, les comptes de dépôts de fonds des agents de la Banque, les provisions constituées au titre des indemnités de départ à la retraite et pour congés à payer, les retenues d'impôts à la source au profit de l'Etat, les montants des contributions au titre de la couverture sociale en attente de paiement, les montants des saisies arrêts et autres comptes au nom d'instances nationales (l'Instance supérieure indépendante pour les élections, le Fonds citoyen et le Comité national du recouvrement des biens mal acquis existants à l'étranger ).

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b><u>CREDITEURS DIVERS</u></b>	<b><u>38 496 731</u></b>	<b><u>25 971 877</u></b>
Comptes de dépôts de fonds (comptes du personnel, compte de l'Amicale,...)	11 397 857	9 666 774
Provision pour indemnité de départ à la retraite	7 107 506	3 000 000
Provision pour congés à payer	6 071 157	-
Retenues d'impôts à la source, TVA collectée et autres impôts et taxes au profit de l'Etat	1 519 102	1 086 510
Montants des contributions au titre de la couverture sociale, en attente de paiement	1 554 248	1 385 171
Autres créditeurs divers	10 846 861	10 833 422
<i>dont :</i>		
<i>Saisies arrêts</i>	<i>9 425 950</i>	<i>9 055 728</i>

**NOTE 24 : PROVISIONS POUR CHARGES DE FABRICATION DES BILLETS ET MONNAIES**

Le montant figurant sous cette rubrique, représente la provision dotée pour couvrir une partie des charges de fabrication des billets et monnaies à encourir en 2013 dans le cadre du programme de fabrication s'étalant sur les deux années 2013 et 2014 et dont le coût s'élève à 79,8 MDT. Il y a lieu de signaler que la constitution de la provision comme ci-dessus indiqué revêt un caractère transitoire vu l'aspect exceptionnel du programme précité destiné à couvrir les besoins de la Banque pour les trois années à venir et qui porte sur un montant assez important. Pour ces mêmes raisons, il a été décidé, également, et exceptionnellement pour ce programme, de procéder à la répartition des charges correspondantes sur trois exercices. Pour les programmes ultérieurs, les charges de fabrication des billets et monnaies seront constatées dans leur intégralité dans l'exercice de leur engagement dans le cadre d'un budget spécial préalablement approuvé par le conseil d'administration de la Banque sans qu'il y ait besoin de constituer des provisions spécifiques comme ce fut le cas dans les exercices précédents.

**NOTE 25 : COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (PASSIF)**

Ce poste renferme, essentiellement, les montants créditeurs en attente de régularisation, les charges à payer, les produits perçus d'avance et la contrepartie de la position de réserve au Fonds Monétaire International.

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b><u>COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (PASSIF)</u></b>	<b><u>2 178 384 803</u></b>	<b><u>2 604 276 178</u></b>
Contrepartie de la position de réserve au FMI	134 234 666	122 806 100
Devises en attente d'affectation	2 023 739 807	2 433 815 149
<i>dont : recettes de privatisation de Tunisie Télécom</i>	<i>1 989 733 513</i>	<i>2 422 821 979</i>
Charges à payer et produits divers perçus d'avance	6 768 818	4 436 080
Intérêts perçus d'avance sur titres en devises	131 260	1 943 811
Dépenses à régler à caractère spécifique et exceptionnel	1 962 531	2 154 027
Charges de personnel à payer	9 450 033	8 537 539
Autres comptes d'ordre et à régulariser	2 097 688	30 583 472
<i>dont : reliquat de la part revenant à l'Etat sur les bénéfices de la BCT au titre de l'exercice 2010</i>	-	28 700 000

#### **NOTE 26: CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2012, ont atteint 322,1 MDT au 31 décembre 2012, contre 400,3 MDT au 31 décembre 2011, soit une baisse de 78,2 MDT. Ils sont détaillés comme suit :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Capital	6 000 000	6 000 000
Réserves	100 503 768	98 379 683
Autres capitaux propres	612	961
Résultats reportés	662 643	271 604
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>107 167 023</b>	<b>104 652 248</b>
Résultat de l'exercice	214 913 401	295 642 969
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>322 080 424</b>	<b>400 295 217</b>

#### **NOTE 27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

L'état des engagements hors bilan comporte les engagements de garantie se rapportant aux emprunts obligataires émis par la Banque centrale de Tunisie pour le compte du Gouvernement Tunisien sur les marchés financiers étrangers, ainsi que les emprunts extérieurs de l'Etat, contractés dans le cadre de la coopération économique bilatérale. Ces emprunts sont gérés par la Banque centrale pour le compte de l'Etat tout en signant des engagements envers la partie étrangère (banque étrangère ou institution financière) pour le règlement des échéances y afférentes.

Les montants figurant sur cet état représentent l'encours en principal et intérêts au titre des emprunts sus-indiqués.

Ces engagements sont, en fait, considérés comme des engagements par signature (hors-bilan) et ce, en application de la convention comptable de la « *prééminence du fonds sur la forme* », sachant que les engagements financiers de la Banque centrale, issus des emprunts cités ci-dessus, leur correspondent un engagement similaire de la part de l'Etat pour le remboursement de toutes les échéances des emprunts concernés ainsi que le règlement de toutes les charges financières y afférentes.

Cette rubrique a enregistré, d'une année à l'autre, une augmentation de 952,7MD marquant notamment l'effet des emprunts obligataires émis par la Banque centrale de Tunisie, au courant de l'année 2012, pour le compte de l'Etat Tunisien (placement privé qatari de 500 millions de dollars US en avril 2012, émission obligataire sur le marché américain de 485 millions de dollars US en juillet 2012 et émission obligataire sur le marché japonais de 25 milliards de yens en décembre 2012). Il y a lieu de signaler que l'exercice 2012a également observé le remboursement de l'emprunt obligataire « Global Dollar » pour 650 millions de dollars US.

#### **NOTE 28 : AUTRES PRODUITS SUR OPERATIONS EN DEVISES**

Ce poste englobe, essentiellement, les commissions perçues sur les opérations de change (25,9 MDT) provenant de la marge appliquée sur les cours à la vente, ainsi que les gains de change sur les opérations courantes (34,9 MDT).

#### **NOTE 29 : PRODUITS DIVERS**

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b><u>PRODUITS DIVERS</u></b>	<b><u>3 211 552</u></b>	<b><u>2 449 648</u></b>
Produits sur crédits budgétaires non utilisés	946 189	449 169
Commissions sur vente de l'or aux artisans bijoutiers	60 517	112 656
Récupérations de charges	420 537	464 324
Récupérations au titre des pensions complémentaires de retraite des détachés	194 823	119 922
Revenus des titres de participation	1 079 858	862 241
Produits des services SGMT	261052	260 504
Produits nets sur cessions d'immobilisations	130 720	66 096
Autres produits	117 856	114 736

#### **NOTE 30 : INTERETS PAYES SUR OPERATIONS EN DEVISES**

Les intérêts payés sur les opérations en devises se sont élevés à 6,9 MDT au 31 décembre 2012 contre 9,8 MDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une baisse de 2,9 MDT.

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b><u>INTERETS PAYES SUR OPERATIONS EN DEVISES</u></b>	<b><u>6 886 342</u></b>	<b><u>9 810 173</u></b>
Intérêts sur intervention sur le marché monétaire en devises	6 858 748	9 787 199
Intérêts sur découverts en devises à vue	27 594	22 974

**NOTE 31 : AUTRES CHARGES SUR OPERATIONS EN DEVISES**

Ce poste renferme, essentiellement, les charges représentant l'étalement des primes sur les titres en devises (60 MDT).

**NOTE 32: CHARGES DIVERSES**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2012 un solde de 311 256 dinars contre 585 866 dinars au 31 décembre 2011. Elle se détaille comme suit :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b><u>CHARGES DIVERSES</u></b>	<b><u>311 256</u></b>	<b><u>585 866</u></b>
Charges récupérables / frais de messages Swift	156 348	160 980
Perte sur billets de banque étrangers non recouvrés	-	385 393
Autres charges diverses	154 908	39 493

**NOTE 33 : CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel se sont élevées à 67,1 MDT au 31 décembre 2012 contre 53,7 MDT au 31 décembre 2011. Elles sont détaillées comme suit :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b><u>CHARGES DE PERSONNEL</u></b>	<b><u>67 120 592</u></b>	<b><u>53 691 800</u></b>
Traitements, compléments de traitement et charges connexes	30 205 976	21 624 300
Primes	12 558 703	11 426 000
Charges sociales	19 622 638	17 167 000
<i>dont pensions complémentaires de retraite</i>	<i>9 628 500</i>	<i>7 821 400</i>
Dotation aux provisions pour indemnité de départ à la retraite	4 107 506	3 000 000
Charges de formation du personnel	265 769	150 000
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	360 000	324 500

Il est à signaler que les pensions complémentaires de retraite sont comptabilisées en charge lors de leur règlement aux agents retraités.

**NOTE 34 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

Les charges générales d'exploitation ont atteint 12,1 MDT au 31 décembre 2012 contre 10,8 MDT au 31 décembre 2011. Elles se décomposent comme suit :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b><u>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>12 050 700</u></b>	<b><u>10 818 298</u></b>
<b>Achats</b>	<b>2 300 312</b>	<b>1 911 794</b>
Achats consommés : matières consommables et fournitures	2 295 494	1 890 620
Achats petits matériels et outillages	4 818	21 174
<b>Services extérieurs</b>	<b>5 606 239</b>	<b>6 035 654</b>
Sous-traitance générale	16 544	419 820
Entretiens, réparations et contrats de maintenance	1 977 017	2 897 431
Primes d'assurances	1 362 336	988 812
Frais de transport et de dédouanement des billets de banque étrangers	640 893	592 644
Frais postaux et de télécommunication	1 263 491	1 058 081
Autres charges	345 958	78 866
<b>Charges diverses ordinaires</b>	<b>4 127 010</b>	<b>2 854 399</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés autres que sur rémunérations</b>	<b>17 139</b>	<b>16 451</b>

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

**Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration  
de la Banque Centrale de Tunisie**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Centrale de Tunisie comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2012 ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Banque, il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Notre examen a été effectué conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi n° 58-90 du 19 Septembre 1958 portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, telle que modifiée par la loi n° 2006-26 du 15 Mai 2006, et aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les états financiers ci-joints, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la Banque Centrale de Tunisie au 31 décembre 2012 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et compte tenu des spécificités de l'activité de la Banque Centrale.

Tunis, le 25 février 2013

**Cabinet Mourad GUELLATY**

**Mourad Guellaty**

**Cabinet CMC**

**Chérif BEN ZINA**

## REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

Conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi n°58-90 du 19 septembre 1958, portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé, lors de sa réunion tenue le 27 février 2013, la répartition du résultat de l'exercice 2012 comme suit ( montants en dinars ) :

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>214.913.401</b>
<b>Résultats reportés des exercices antérieurs</b>	<b>662.643</b>
<b>Résultats à répartir</b>	<b>215.576.044</b>
Réserve spéciale	8.900.000
Réserve pour Fonds Social	1.000.000
Résultats reportés	76.044
Part revenant à l'Etat	205.600.000